



Congé longue durée

Par reflex

Bonjour,

Mon problème, je suis en Affection Longue Durée pour lequel j'ai perçu des indemnités journalières par période pendant 3 ans. Il s'avère que cette période ouverte aux IJ se sont achevée fin octobre.

Mais en même temps, je bénéficie d'un Congé Longue Durée depuis septembre 2019, CLD stipulant que j'ai droit à 2/3 de rémunération pendant 3 ans. (je suis interne en médecine)

J'ai essayé de contacter l'assurance maladie concernant à qui revenait la charge de la rémunération qui n'en a rien voulu entendre de mon CLD et mon employeur renvoyant la balle de l'autre côté.

Du coup, je ne sais plus quoi faire ????